

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

--

Nombre de conseillers
en exercice : 9
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq,
le 20 mai à dix-neuf heures,
le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale, en séance
publique ordinaire sous la présidence de **M. LE BLANC Christian, Maire**.

Date de la convocation : 14/05/2025

Présents : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1^{ère} Adjointe, Mr
JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, Mme FAGNOT Cendrine, 3^{ème} adjointe, MM. PANNETIER
Stéphane, RICHARD Guy et TELLIER Adrien, Mme ADET Florence

Absent : MM. LÉVEILLÉ David

M. PANNETIER Stéphane a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/20 :

GITE COMMUNAL : Adhésion à l'association des Gîtes de France, convention de mandat de gestion et révision des tarifs de location pour 2026 -

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de renouvellement d'adhésion à l'association des
Gîtes de France et de convention de mandat pour la gestion des réservations du gîte communal « Le Presbytère » en
2026. Il soumet également au Conseil Municipal l'opportunité de réviser les tarifs de location du gîte pour 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide le renouvellement de l'adhésion à l'association des Gîtes de France,
- approuve les dispositions de la convention de mandat de gestion,
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision,
- décide de maintenir les tarifs de location et charges annexes au niveau des tarifs 2025, à savoir :

TARIFS LOCATION	1 NUIT	2 NUITS	3 NUITS	4 NUITS	5 NUITS	6 NUITS	7 NUITS	NUITÉE SUPPL.	WE 1 OU 2 NUITS
MOYENNE SAISON	263 €	263 €	275 €	275 €	330 €	396 €	463 €	+ 51 €	263 €
HAUTE SAISON	366 €	366 €	418 €	418 €	470 €	497 €	542 €	+ 72 €	366 €
PROMOTION	Réduction de - 10 % sur ces tarifs, accordée aux habitants de la commune								
1 MOIS (hors HS)	1 230 €								
TARIFS CHARGES ANNEXES :									
Forfait ménage							90,00 €		
Linge de toilette : par personne							5,00 €		
Supplément pour animaux : par animal/nuitée							6,00 €		

Le Conseil Municipal rappelle qu'il donne délégation d'attribution au Maire afin de le charger, à titre exceptionnel
et promotionnel, de la négociation des tarifs de location pour conclure certains contrats.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour copie conforme,
Le Maire,

